

SLKS NEWSLETTER

SINCE 1985, THE SCIENCE OF HEALING AND THE ART OF CARING

CONFERENCE

Mercredi 1 avril 2020

à 18h30

à l'Amphithéâtre du CHL
Luxembourg

Conférence à 18h30

**Renforcement musculaire et
santé: bases et applications
cliniques**

Patrick FEIEREISEN, PhD.PT

ASSEMBLEE GENERALE

SLKS 2020

le 01.04.2020

à partir de 19h30

au CHL après la Conférence

Qkine:

Label de Qualité 2020

Certification de la formation
continue 2018-2019.

**Envoyez votre dossier avant le
10.03.2020 à
mail@sport-kine.lu**

Appel de Cotisation 2020

Cotisation annuelle: 50 €

CCPL:

IBAN:LU54 1111 1270 8010 0000



NEWS:

La Société Luxembourgeoise de Kinésithérapie du Sport (S.L.K.S.) est le représentant international de la kinésithérapie du sport luxembourgeois et est officiellement reconnue au sein de l'IFSPT (Int.Federation of Sports Physio-Therapy) et de là reconnue comme membre du sous-groupe kinésithérapie du sport de la WCPT (World Confederation for Physical Therapy)

Cette affiliation requiert selon les statuts de la WCPT que tous nos membres doivent également être affiliés à l'organisation nationale, c.à.d. à l'ALK.

Pour 2020 le C.A. de la SLKS vous invite tous à devenir membre de l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes et ainsi supporter l'ALK dans sa mission à défendre et valoriser notre profession de la kinésithérapie.

Afin de bien exprimer cette volonté de collaboration avec l'ALK, le C.A. de la SLKS propose de faire cette adaptation à nos conditions d'admission comme membre actif via une modification des statuts par une AG extraordinaire .

Veuillez svp vous référer au courrier y annexé.

Académie Luxembourgeoise de Médecine, de Kinésithérapie et des Sciences du Sport

Programme

1er Trimestre 2020

13/02/2020 (lieu: Coque)

Contrôle du poids dans le sport d'élite

Véronique ROUSSEAU
Paris, France

05/03/2020 (lieu: Coque)

Dietary supplements and elite athletes

Prof. Asker JEUKENDRUP, PhD
Loughborough, UK

01/04/2020 (lieu: CHL-Centre)

Renforcement musculaire et santé: bases et applications cliniques

Patrick FEIEREISEN, PhD. PT
Luxembourg

20.05.2020 (lieu: CHL-Centre)

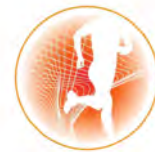
Journée Kiné 2020 ACL clinical pathway: from injury to return-to-sport

14.11.2020
SPORTMEDICA 2020

New methods in sports risk assessment and performance analysis

SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE KINÉSITHÉRAPIE DU SPORT
since 1985, the science of healing and the art of caring

Label de
Qualité 2020-2021



La Société Luxembourgeoise de Kinésithérapie du Sport certifie que son membre a répondu aux critères de validation de formation continue en Kinésithérapie du Sport pour la période 2014-2015 et qu'il est inscrit au Registre de Qualité 2016-2017 de la S.L.K.S.

Qkiné
engagement pour la qualité en kinésithérapie

sport-kine.lu

Depuis de longue date la S.L.K.S. s'efforce de parvenir à une pratique professionnelle de la kinésithérapie qui repose sur des bases scientifiques. L'objectif est d'instaurer un système de promotion de la qualité afin d'avoir une plus grande reconnaissance de la profession et du kinésithérapeute au sein du secteur des soins de la santé. Dans le but de stimuler et de promouvoir cette démarche la Certification de Formation Continue en Kinésithérapie du Sport a vu le jour en 2014 et un Label de Qualité a été attribué aux kinés en 2016 et 2018.

Les formations continues seront validées par 2 experts ayant une expertise dans l'enseignement de la kinésithérapie.

Période d'enregistrement:

validant la formation continue du 01/01/2018 au 31/12/2019,
Date limite d'introduction du dossier: 29.02.2020

Critères: 30 crédits de formation continue

Tous les kinésithérapeutes membre de la S.L.K.S. qui répondent aux critères proposés de 30 crédits figureront au Registre de Qualité.

Afin de rester dans le registre de la qualité on doit répondre pour chaque période de 2 ans aux critères minimum.

La S.L.K.S. publie sur son site officiel le registre de qualité et chaque membre inscrit au registre reçoit un label certifiant sa démarche de qualité.

Le Registre de la Qualité devient un instrument important pour le kinésithérapeute qui joue la transparence en matière de qualité en lui procurant une image positive.

Pour l'obtention du Label 2020-2021 vous êtes priés de demander la reconnaissance via la plate-forme formation continue (sport-kine.lu).



**Société
Luxembourgeoise de
Kinésithérapie du
Sport**

www.sport-kine.lu

Strassen, le 20 janvier 2020

COTISATION 2020

Le C.A. de la S.L.K.S vous prie de bien vouloir régler le montant de votre cotisation pour l'année en cours

Cotisation 2020

50 €

Veillez régler le montant de votre cotisation dans le mois qui suit sur notre compte courant CCPLLULL LU54 1111 1270 8010 0000

Prière d'indiquer le nom et l'année de cotisation



*Si vous avez entretemps déjà réglé la cotisation pour 2020 prière d'ignorer notre appel de cotisation.
Cette facture sert de pièce justificative pour les impôts ensemble avec votre extrait de virement*



**Société
Luxembourgeoise de
Kinésithérapie du
Sport**

www.sport-kine.lu

Luxembourg, le 8 février 2020

Cher Membre,

Par la présente, nous nous permettons de vous soumettre une modification de nos statuts par une assemblée générale extraordinaire le 1 avril 2020.

Comme déjà annoncé dans l'éditorial de notre newsletter du décembre 2019, cette modification aux statuts est nécessaire afin de se régulariser avec les statuts de notre affiliation internationale à l'IFSPT (International Federation of Sports Physiotherapy) qui est reconnue comme un sous-groupe WCPT (World Confederation for Physical Therapy) indépendant dans son propre domaine à intérêt spécifique : la kinésithérapie du sport.

En tant qu'organisation internationale, l'IFSPT, a satisfait aux exigences de reconnaissance en tant que sous-groupe de la WCPT. Elle doit être composée d'organisations ou de groupes membres reconnus par une organisation membre de la WCPT, c.à.d., les membres des sous-groupes doivent également être membres de l'organisation nationale membre de la WCPT, bref en d'autres mots, les membres de la SLKS, membre de l'IFSPT, doivent aussi être membre de l'association nationale représentant les kinésithérapeutes luxembourgeois (ALK), qui lui est membre de la WCPT.

Ainsi nous proposons d'ajouter à l'article 9 : Conditions d'admission des membres actifs.

- être membre actif de l'association nationale des kinésithérapeutes luxembourgeois membre de la Confédération mondiale des kinésithérapeutes/physiothérapeutes (WCPT)

Cette modification statutaire est un acte important et nécessite l'accord des associés. Elle est aussi soumise à certaines formalités réglées par la loi sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Nous vous prions de nous faire parvenir avant le 9 mars 2020 vos commentaires ou remarques par e-mail (mail@sport-kine.lu).

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire dans l'expression de notre parfaite considération.

Jean Paul WEYDERT
Président S.L.K.S

S.L.K.S. Maison des Sports 3, Route d'Arlon L-8009 STRASSEN
Email : mail@sport-kine.lu



**Société
Luxembourgeoise de
Kinésithérapie du
Sport**

www.sport-kine.lu

CONVOCAATION
À
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2020

Le Président et les membres du conseil d'administration de la SLKS ont le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu

le mercredi 01.04.2020 à 19h30

au C.H.L.

Salle Amphithéâtre (rez-de- chaussée, entrée INCCI)
4 rue Barblé – Luxembourg

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres et vérification des pouvoirs
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de la modification de statuts
4. Constitution du bureau de vote
5. Modifications de statuts
6. Clôture de l'assemblée générale extra-ordinaire

Remarque : *selon Art 14 des statuts de la SLKS :* « ... jusqu'à un délai de 20 jours avant la date prévue, chaque membre pourra demander à ce qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour... »

Jean Paul WEYDERT
Président S.L.K.S.

Jérôme PAULS
Secrétaire S.L.K.S.



Société
Luxembourgeoise de
Kinésithérapie du
Sport

www.sport-kine.lu

CONVOCAATION À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2020 *bis*

Le Président et les membres du conseil d'administration de la SLKS ont le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire bis qui aura lieu

le mercredi 01.04.2020 à 19h40

au C.H.L.

**Salle Amphithéâtre (rez-de- chaussée, entrée INCCI)
4 rue Barblé – Luxembourg**

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres et vérification des pouvoirs
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constitution du bureau de vote
4. Modifications de statuts
5. Clôture de l'assemblée générale extraordinaire bis

Remarque : **Art. 8. De la loi du 21 avril 1928** : L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué **une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents**; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit: a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés; b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix; c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Jean Paul WEYDERT
Président S.L.K.S.

Jérôme PAULS
Secrétaire S.L.K.S.



**Société
Luxembourgeoise de
Kinésithérapie du
Sport**

www.sport-kine.lu

CONVOCAION À L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Le Président et les membres du conseil d'administration de la SLKS ont le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale qui aura lieu

le mercredi 01.04.2020 à 19h45

au C.H.L.

Salle Amphithéâtre (rez-de- chaussée, entrée INCCI)

4 rue Barblé – Luxembourg

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres et vérification des pouvoirs
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocution du Président
4. Présentation des rapports du conseil d'administration
5. Rapport du trésorier
6. Rapport des réviseurs de caisse
7. Budget 2018
8. Fixation des cotisations
9. Admission de nouveaux membres
10. Exclusion de membres
11. Approbation et décharge à donner aux membres du C.A.
12. Constitution du bureau de vote
13. Election du Président (sortant et non-rééligible : Jean-Paul Weydert)
14. Election partielle des membres du C.A.
Membre sortant et non-rééligible : Patrick Feiereisen ;
Membres sortants et rééligibles : Mady Pelzer ; Stéphanie Vieillevoye ; Gilles Hendel ;
Pierre Hild ; Jérôme Pauls
15. Election des réviseurs de caisse
16. Examens des propositions présentées du C.A. et/ou par les membres
17. Remise des Certificats de Formation continue
18. Clôture de l'AG

Remarque : *selon Art 14 des statuts de la SLKS :* « ... jusqu'à un délai de 20 jours avant la date prévue, chaque membre pourra demander à ce qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour... »

Jean Paul WEYDERT
Président S.L.K.S.

Jérôme PAULS
Secrétaire S.L.K.S.

**S.L.K.S. Maison des Sports 3, Route d'Arlon L-8009 STRASSEN
Email : mail@sport-kine.lu**